 Montigny, le 5 mars 2015

NOTE AUX FAMILLES DES ELEVES DE 3EME sur L'ORAL D'HISTOIRE DES ARTS - Brevet des collèges 2015

Votre enfant passera son oral d'histoire des arts (coefficient 2) au collège le :

jeudi 9 juin après-midi

thème choisi : la nuit.

Pour la bonne organisation de l'épreuve, votre enfant devra :

- Se procurer un lutin ou un classeur avec des pochettes transparentes dans lequel il conservera ses cours d'histoire de l'art.

- Pour le mercredi 3 juin, il devra avoir choisi, parmi les sujets traités en cours, 3 sujets dans 3 matières différentes. Un sujet sera tiré au sort le jour de l'examen.

L'épreuve se déroulera de la manière suivante :

l'élève tire au sort un sujet. Il dispose de 10 minutes pour préparer son passage à l'oral. L'épreuve devant le jury dure 15 minutes et se déroule en deux temps : l'élève expose pendant 5 minutes le sujet qu'il a tiré au sort. Il présente également une production personnelle. Ensuite intervient un temps d'échange avec le jury de 10 minutes.

L'oral sera noté selon le barème suivant : 4 points pour le lutin, 5 points pour la création personnelle, 7 points pour l'exposé (contenu et connaissances), 4 points pour la présentation orale. La présentation d'une création artistique personnelle sera travaillée hors des cours et présentée lors de l'oral. Cette production sera en lien avec le thème de la nuit. Des conseils pourront être demandés par votre enfant à ses professeurs pour cette réalisation. Le jour de l'oral, l'élève se présentera devant le jury avec son lutin et sa production personnelle. Il pourra également venir avec d'autres documents (power point, images ou reproductions sur clé USB) afin d'enrichir son exposé (ces outils seront contrôlés avant l'épreuve au collège).

L'heure de passage devant le jury sera donnée à votre enfant par l'intermédiaire d'une convocation. Une pièce d'identité sera nécessaire. Les élèves seront libérés après l'épreuve.

Cordialement.

 La Direction